

Annexe 7

DROITS D'INSCRIPTION ANNEES 2020 ET 2021

Les droits d'inscription sont de 1 825 € (mille huit cent vingt-cinq euros) pour les deux ans de formation,

Pour info : Arrêté du 19 juillet 2017 consultable sur le site internet :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035282752&dateTexte=&categorieLien=id>.

Deux chèques (un chèque de 625 € et un chèque de 500 €) à l'ordre de « l'Ecole des Avocats du Grand Ouest » sont à joindre à ce dossier d'inscription.

L'encaissement se fera : au 31 janvier 2020, et au 15 septembre 2020.

Pour les élèves qui font une demande de bourses les chèques seront mis en attente de la décision du CNB.

M _____ atteste :

Avoir transmis à l'Edago le règlement des droits d'inscription pour la 1^{ère} année de formation soit 2 chèques (un chèque de 625 € et un chèque de 500 €) référencés ci-dessous :

1^{er} chèque de 625 euros :

Banque :

N° du chèque :

Date d'émission :

Titulaire du chèque :

2^{ème} chèque de 500 euros :

Banque :

N° du chèque :

Date d'émission :

Titulaire du chèque :

Avoir pris connaissance du solde de 700 euros de ces droits d'inscription qui seront à verser à l'Edago au début de la 2^{ème} année de formation (encaissement programmé le 15.02.2021).

A : le :

Signature :

Avant de rendre ce document, veuillez photographier cet annexe 7 rempli par vos soins.